



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE



Sauviac, le 26 Janvier 2021

Compte-Rendu du Comité de Pilotage des 4 sites Natura 2000

FR7200801 « Réseau hydrographique du Brion »

FR7200802 « Réseau hydrographique du Beuve »

FR7200694 « Réseau hydrographique de la Bassanne »

FR7200695 « Réseau hydrographique du Lisos »



Contact :

Lucie MARIE

07 86 00 47 84

natura2000@smahbb.fr

Membres présents :

AIME Michel, Maire de la commune de Sauviac
BENTEJAC Jean-Luc, Adjoint de la commune de Savignac, Président du SMAHBB
BERNARD Catherine, Adjointe de la commune de Cours les Bains
BOFANCE Bastien, Stagiaire au SMAHBB
CAMON-GOLYA Philippe, Maire de la commune d'Auros
CANTIN Jérôme, Conseiller de la commune d'Auros
DELEBECQUE Luc-Olivier, Ingénieur au CRPF
DOUSSOU Jean-Baptiste, Délégué de la CdC du Bazadais
DUFFAU Benjamin, Conseiller de la commune de Brannens
ESPAGNET Denis, Délégué de la CdC du Bazadais, Maire de la commune de Labescou
EYHERABIDE Sophie, chargée de projet Eau, Nature et Territoire à la DDTM de la Gironde
GLEIZES Bernard, 1er Adjoint de la mairie de Roaillan
HUGUET Théo, Technicien Rivières au SMAHBB
IROLA Sébastien, Conseiller de la mairie d'Aubiac
LAFFITEAU Jean-Paul, Délégué de la mairie de Cocumont
LAPEYRE Madeleine, déléguée de la commission environnement de la commune de Masseilles
LEGLISE Jean-Pierre, Conseiller de la commune d'Auros
MARASCALCHI Philippe, Trésorier de l'ADPAG
MARIE Lucie, animatrice Natura 2000 au SMAHBB
MEYER Elise, Chargée d'études milieux aquatiques à la FDAAPPMA 47
MOURLANNE Serge, Maire de la commune de Saint Côme
ROQUE Antoine, Adjoint de la commune de Saint Pierre de Mons
VICHET Marc, Inspecteur Environnement à l'OFB de Gironde

Membres excusés :

BEAUCE Jacques, Commune de LADOS
DUMAITRE Alexandre, Chargé de mission Natura 2000 & RNN à la DREAL Nouvelle-Aquitaine
FARIGOT Guillaume, Directeur des services techniques de la CDC du Sud-Gironde
Fédération de Pêche de la Gironde
HERVOUET Florent, Chargé de mission au CEN Nouvelle-Aquitaine
LE FOULER Anthony, Chargé de mission botaniste phytosociologue, CBN SA
LE JALLE Didier, Maire de la commune de Ruffiac
LEPOT Nathalie, Directrice du Syndicat des eaux Bassanne-Dropt-Garonne
LOSSE Pascal, Commune de Gajac
MOLINA Quentin, Responsable technique, FDAAPPMA 47
ROBIN Emmanuel, Directeur des actions territoriales à la Fédération Départementale des
Chasseurs de la Gironde
TURBET DELOF Dominique, Maire de la commune de Puybarban

Introduction

Monsieur Jean-Luc Bentejac, Président du SMAHBB, ouvre la réunion à 10h10. Il remercie les membres présents et excuse les absents.

La parole est ensuite donnée à Madame Sophie Eyherabide, chargée de projet à la DDTM de la Gironde. Elle explique le rôle d'encadrement et d'accompagnement exercé par la DDTM auprès des animateurs des sites Natura 2000 de la Gironde.

1. Présentation des sites et du fonctionnement du Copil

L'animatrice Natura 2000, Madame Lucie Marie, présente ensuite les quatre sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos ». La localisation, les enjeux et les objectifs de conservation sont détaillés pour chaque site. Puis la gouvernance des sites et le fonctionnement du Comité de pilotage (Copil) sont exposés.

2. Election du nouveau Président du Copil

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jean-Claude Courrèges, ancien président du SMAHBB et du Comité de Pilotage, Monsieur le Président du SMAHBB demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix du nouveau Président du Copil. Monsieur Michel Aimé, Maire de Sauviac et Vice-Président Environnement à la Communauté de communes du Bazadais, est seul candidat.

Le Comité de pilotage élit à l'unanimité Monsieur Michel Aimé en tant que Président du Copil.

3. Renouvellement du portage de l'animation des 4 sites Natura 2000

Monsieur le Président du Copil demande ensuite au Comité de pilotage de se prononcer sur le choix de la structure qui animera les quatre sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos » pour la prochaine convention triennale avec la DDTM.

Le SMAHBB se positionne pour poursuivre l'animation en continuité des actions effectuées depuis 2016 sur les sites du Beuve et de la Bassanne et depuis 2019 pour les sites du Brion et du Lisos.

Le Comité de pilotage désigne à l'unanimité moins une abstention le SMAHBB comme structure animatrice sur les quatre sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos » pour la période 2021-2023.

4. Bilan de l'animation 2020 des 4 sites

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite le bilan de l'animation sur les quatre sites Natura 2000 pour l'année 2020.

Quatre volets sont présentés (voir présentation jointe) : volet contractualisation, volet Evaluation des incidences, volet suivis écologiques et amélioration des connaissances, volet communication.

Volet Evaluations des incidences

- Madame Sophie Eyherabide rappelle le fonctionnement de la procédure d'évaluation des incidences pour les projets se déroulant sur (ou à proximité d') un site Natura 2000.

Madame Lucie Marie rappelle aux communes qu'un mail a été envoyé à chaque mairie en 2020 avec la carte des sites Natura 2000 sur le territoire communal ainsi qu'un document rappelant les principes de l'évaluation des incidences.

Elle rappelle également que ces documents sont disponibles sur le site du SMAHBB aux adresses suivantes : <http://smahbb.fr/natura-2000-2/nos-sites/localisation> (cartes communales) et <http://smahbb.fr/natura-2000-2/communication/plaquettes> (affiche sur les Evaluations des incidences).

Madame Eyherabide précise que l'animatrice doit être contactée par les porteurs de projets. C'est leur interlocuteur de proximité. Elle pourra les informer sur leurs obligations et sur les enjeux du site où se situe leur projet. Il est donc important que les collectivités transmettent ses coordonnées aux personnes se renseignant auprès de leurs services.

- Il est demandé à l'animatrice Natura 2000 de renvoyer un mail aux mairies avec ces informations.

L'affiche sur les évaluations des incidences réalisée par le SMAHBB est donc jointe à ce Compte-Rendu.

- Madame Lapeyre, de la commune de Masseilles, demande si les propriétaires savent qu'ils possèdent des parcelles situées en sites Natura 2000.

L'animatrice Natura 2000 fait part de son retour d'expérience : les propriétaires avec lesquels elle a des contacts savent en général qu'ils ont des parcelles en Natura 2000 par contre ils ignorent souvent la réglementation Natura 2000 et le principe d'évaluations des incidences.

Le besoin de communication et d'information est donc important sur cette thématique.

Les coordonnées des propriétaires étant difficiles à obtenir, l'animatrice Natura 2000 demande aux maires d'être les relais de cette information et d'afficher en mairies les cartes envoyées par mail présentant les périmètres des sites Natura 2000 sur les communes ainsi que l'affiche rappelant la marche à suivre pour les porteurs de projets sur un site Natura 2000.

- Monsieur Théo Huguet propose de réaliser prochainement des réunions publiques afin de présenter à nouveau les sites et la réglementation Natura 2000.

Il rappelle que les techniciens du SMAHBB sont disponibles pour venir présenter Natura 2000, la gestion des rivières et les zones humides auprès des conseils municipaux.

5. Stratégie d'actions 2021

L'animatrice Natura 2000 présente ensuite la stratégie d'actions sur les quatre sites Natura 2000 pour l'année 2021.

Quatre volets sont présentés (voir présentation jointe) : volet contractualisation, volet Evaluation des incidences, volet suivis écologiques et amélioration des connaissances, volet communication.

Volet contractualisation

L'animatrice Natura 2000 propose la création d'une nouvelle fiche action dans le DOCOB des quatre sites Natura 2000 permettant de réaliser un nouveau type de contrat Natura 2000 à destination des propriétaires. Il s'agit d'une action dite « innovante » qui permettrait la conversion de cultures ou de peupleraies en prairies.

- Madame Sophie Eyherabide explique la notion d'action innovante et la genèse de cette proposition.

L'ensemble des membres du Copil présents se prononce pour la création de cette nouvelle fiche action.

- Monsieur Delebecque, Ingénieur au CRPF, précise que la multiplication des peupleraies sur les sites Natura 2000 découle de la déprise agricole sur le territoire.

Il pense que cette action permettra de valoriser les milieux de prairies auprès des anciens agriculteurs. Il fait également remarquer qu'une autre gestion pourrait être mise en place sous les peupliers afin de laisser s'exprimer une mégaphorbiaie.

- Madame Sophie Eyherabide rappelle que, dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000, les propriétaires doivent solliciter une autorisation administrative auprès de la DDTM s'ils souhaitent effectuer des plantations supérieures ou égales à 1 hectare sur des parcelles situées tout ou partie en site Natura 2000.

Le Président du Copil remercie les participants et clôt la réunion à 12h25.

6. Relevé de décisions :

- Le bilan de l'animation 2020 est validé ;
- Le programme de l'animation 2021 et le passage du temps de travail de l'animatrice à 80 % sont validés ;
- Une nouvelle fiche action va être proposée d'ici le prochain COPIL.